

RÉSUMÉ EN LANGAGE CLAIR DE LA POLITIQUE D'AIDE FINANCIÈRE

Généralités

UPMC s'engage à proposer une aide financière aux personnes ayant besoin de soins urgents ou nécessaires médicalement à un autre titre qui ne disposent pas des moyens économiques pour les payer. Vous pourrez bénéficier de cette aide financière si vous êtes non ou sous-assuré et si vous répondez à ses critères d'admissibilité. Vous pourrez aussi bénéficier de l'aide financière s'il vous est très difficile d'avancer les frais remboursables. UPMC s'efforce de s'assurer que la situation financière des personnes nécessitant des soins médicaux ne constitue pas un obstacle à la demande et à l'obtention de ces soins. Ce document résume la politique d'UPMC en matière d'aide financière (FAP).

Disponibilité de l'aide financière

Vous pourrez bénéficier d'une aide financière si vous êtes non ou sous-assuré ou s'il vous est extrêmement difficile économiquement d'avancer intégralement les frais remboursables dus au titre des soins d'urgence ou des soins nécessaires médicalement à un autre titre dispensés par UPMC. Veuillez noter qu'en règle générale certaines prestations sont exclues de l'aide financière - notamment et sans notion d'exhaustivité - les greffes, les interventions de chirurgie esthétique ainsi que d'autres services.

Critères d'admissibilité

L'aide financière est généralement déterminée en fonction des besoins. Ces besoins sont estimés sur la base d'une analyse des revenus du foyer par rapport au *seuil de pauvreté au niveau fédéral (FPL)* et au montant dû par le patient. Si vos revenus et/ou les revenus combinés de la personne responsable sont égaux ou inférieurs à 200 % du seuil des directives fédérales en matière de pauvreté, vous n'aurez pas à payer les soins dispensés par UPMC. Si vos revenus se situent entre 200 et 400 %, vous pourrez bénéficier de tarifs réduits sur les soins dispensés par le prestataire. Pour des soins d'urgence ou nécessaires médicalement à un autre titre, les personnes admissibles à une aide financière en vertu de la FAP ne pourront pas être facturées plus que les sommes facturées en règle générale aux personnes bénéficiant d'une assurance maladie pour ces soins. Si vous bénéficiez déjà de certains types d'aides publiques, nous pourrions dans certains cas présumer que vous êtes admissible à l'aide financière. Si votre couverture santé est suffisante ou s'il est déterminé que vous avez assez d'argent pour payer vos soins, il est possible que vous ne puissiez pas prétendre à l'aide financière. Veuillez lire toute la politique pour obtenir l'intégralité des détails et des explications.

Où trouver des informations ?

Vous pouvez trouver des informations sur les démarches à suivre pour demander une aide financière ou obtenir un exemplaire de la politique/du formulaire de demande d'aide financière de nombreuses façons. Pour demander une aide financière, vous pouvez :

- Télécharger les informations disponibles en ligne sur [UPMC.com/PayMyBill](https://www.upmc.com/PayMyBill) en cliquant sur « Learn more about our financial services. » (En savoir plus sur nos services financiers).
- Demander en personne ou par courrier de l'aide ou des informations au centre des services financiers pour les patients à l'adresse UPMC Quantum 1 Building, 2 Hot Metal Street, Pittsburgh, PA 15203
- Demander de l'aide ou des informations par téléphone au **1-800-371-8359**, option n°2.

Traductions disponibles

Le formulaire de demande, le résumé en langage clair et la politique d'aide financière sont disponibles en anglais, espagnol, arabe, français, italien, népalais, russe, chinois ainsi qu'en gros caractères et en braille. UPMC peut vous fournir des outils/des guides de traduction ou, sur demande, les services d'un interprète bilingue qualifié. Pour plus d'informations sur le programme d'aide financière ou les services de traduction d'UPMC, veuillez appeler un représentant au **1-800-371-8359**, option n°2.

Comment faire une demande ?

Pour obtenir une aide financière, il est nécessaire de remplir le formulaire correspondant et de le remettre, accompagné des pièces justificatives demandées, à UPMC en vue de son traitement. Vous pouvez également faire votre demande en personne auprès du centre des services financiers pour les patients à l'adresse ci-dessous. Les demandes d'aide financière doivent être envoyées au service suivant :

Patient Financial Services Center
UPMC
Quantum 1 Building
2 Hot Metal Street
Pittsburgh, PA 15203